

Téléprocédure pour les Vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime)

Manuel utilisateur

Une téléprocédure est disponible pour faire vos demandes d'agrément, de certification et vos déclarations de commercialisation.

Cette téléprocédure peut être utilisée :

- o pour vos demandes d'agrément et de certification : à partir de la campagne 2013-2014 (demandes à partir d'août 2013) ;
- o pour votre déclaration de volumes commercialisés : à partir de la campagne 2012-2013 (déclaration en septembre 2013).

Tous les opérateurs qui ont été agréés pour la campagne 2012-2013 ont reçu des codes pour se connecter à la téléprocédure (courrier du 18 juillet 2013).

Les nouveaux opérateurs VSIG non connus auparavant de FranceAgriMer devront envoyer les formulaires papier pour cette campagne 2013-2014. Ils pourront utiliser la téléprocédure à partir de l'an prochain.

Ce manuel vous guide pour chaque étape de l'utilisation de la téléprocédure pour l'agrément de votre entreprise, la certification de vos vins et la déclaration de vos volumes commercialisés.

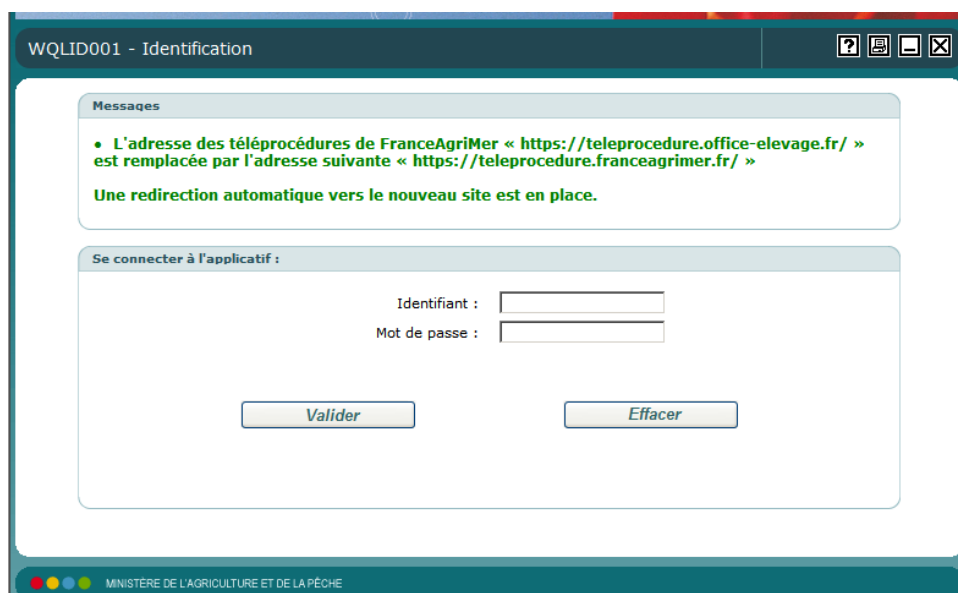
En cas de difficulté lors de l'utilisation de la téléprocédure, vous pourrez contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : vsig@franceagrimer.fr

SOMMAIRE :

1.	Connexion à la téléprocédure	1
2.	Consultation de l'historique des campagnes antérieures.....	2
3.	Demande d'agrément	6
3.1	Saisie d'une demande d'agrément.....	6
3.2	Validation de la demande d'agrément.....	12
4.	Demandes de certification.....	15
4.1	Saisie de la demande de certification	15
4.2	Validation de la demande de certification.....	20
5.	Déclaration des volumes commercialisés	22
5.1	Effectuer la déclaration de commercialisation	22
5.2	Modification de la saisie des volumes commercialisés.....	24
6.	Gestion des agréments, de la certification et de la commercialisation.....	25
6.1	Gestion des agréments.....	25
6.2	Gestion de la certification	26
6.3	Gestion de la commercialisation	27

1. Connexion à la téléprocédure

Depuis le lien <https://teleprocedure.franceagrimer.fr/auth-normale/> , saisissez l'**identifiant** et le **mot de passe** reçu dans le courrier que FranceAgriMer vous a transmis en date du 18 juillet 2013.



WQLID001 - Identification

Messages

- L'adresse des téléprocédures de FranceAgriMer « <https://teleprocedure.office-elevage.fr/> » est remplacée par l'adresse suivante « <https://teleprocedure.franceagrimer.fr/> »

Une redirection automatique vers le nouveau site est en place.

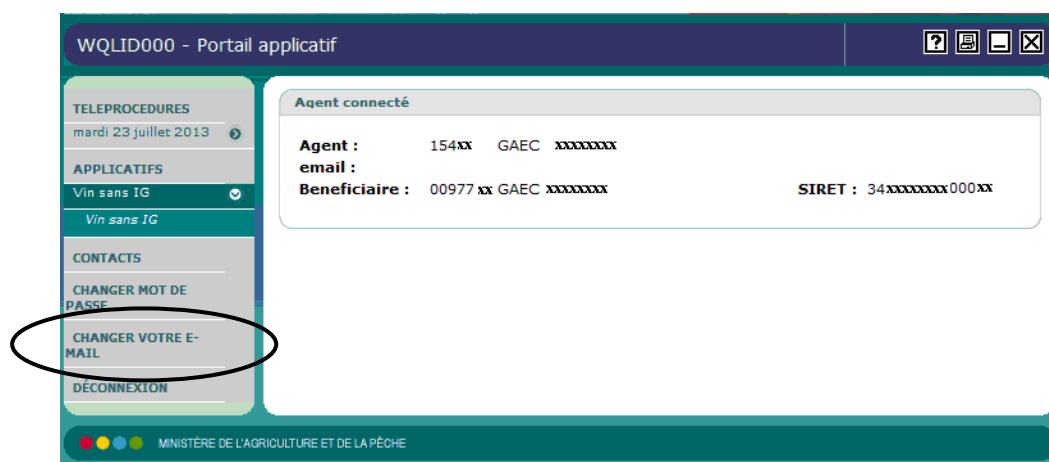
Se connecter à l'applcatif :

Identifiant :

Mot de passe :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Lors de la première utilisation, il est nécessaire de saisir son e-mail dans la rubrique « changer votre e-mail »



WQLID000 - Portail applicatif

TELEPROCEDURES
mardi 23 juillet 2013

APPLICATIFS
Vin sans IG

CONTACTS
CHANGER MOT DE PASSE
CHANGER VOTRE E-MAIL
DÉCONNEXION

Agent connecté

Agent : 154xx GAEC xxxxxxxx
email :
Beneficiaire : 00977 xx GAEC xxxxxxxx SIRET : 34xxxxxxxx000xx

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Une fois que vous aurez entré votre e-mail, vous pourrez entrer dans l'application en cliquant sur le lien « Vins sans IG » :



2. Consultation de l'historique des campagnes antérieures

Un tableau de bord rappelle l'historique des précédentes campagnes : agréments, volumes certifiés, volumes commercialisés et paiements des frais d'agrément et de certification.

TELEPROCEDURE

Agrément

Effectuer demande
d'agrément

Certification

Effectuer demande de
certification

Commercialisation

Effectuer demande de
commercialisation

Gestion agrément

Consulter demande

Gestion certification

Consulter demande

Gestion
commercialisation

Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : 977XX

Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX

Numéro SIRET : 34XXXXXXXXXXXX

Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Volumes certifiés	Volumes commercialisés	Paiement des frais
2012/2013	1 an	60 hl Détail des lots	0 hl	
2011/2012	1 an	133 hl Détail des lots	43 hl Détail du lot	209,30 Euros Payée Intégralement
2010/2011	1 an	95 hl Détail des lots	39 hl Détail du lot	209,30 Euros Payée Intégralement

Pour information : le détail des lots certifiés durant les campagnes précédentes sont consultables à partir du lien « Détail des lots ». Par exemple pour 2012-2013 voici le détail des 60 hl certifiés :

Opérateur

Identifiant : 977XX

Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX

Numéro SIRET : 34 XXXXXXXXXXXX

Numéro CVI : XXXXXXXX

Les volumes déclarés

Campagne : 2012

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Destination	Date de réception	N° certification
60	FRANCE	MULTI-CEPAGE	Rosé	2012	FRANCE	23/10/2012	CER-2012-529

[Retour](#)

Informations générale de la demande

Campagne : 2012/2013
Statut : Validée
Date de signature : 12/09/2012
Nom de signataire : XXXXXXXXX
N° certification : CER-2012-XXX

[Historique des statuts](#)

Volumes à certifier

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
60	FRANCE	MULTI-CEPAGE	Rosé	2012	FRANCE		

[imprimer certificat](#)

[Retour](#)

En cliquant sur « imprimer certificat », on retrouve le fichier pdf du certificat reçu par courrier pour les lots concernés (voir exemple page suivante).

DRAAF - FranceAgriMer

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXX XXXXXXXXXXXX

le 01/05/2013

Objet : Délivrance d'un numéro d'enregistrement valant certificat pour la commercialisation de vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage/millésime).

Référence : décret n°2010-1327 du 5 novembre 2010
Opérateur agréé n° VSIG:XXXXXXXXXX

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de certification en date du 23/10/2012 pour la commercialisation de VSIG cépage / millésime **durant la campagne 2012/2013** (du 01/08/2012 au 31/07/2013), je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le numéro d'enregistrement valant certificat : **CER-2012-XXX**

Vous êtes autorisé à commercialiser les VSIG cépage/millésime dont la liste figure dans le tableau ci-dessous à compter de la date de ce courrier.

Volumes hl (arrondis à hl inférieur)	Provenance France ou Etat Membre	Cépage(s)	Couleur (Rouge 1 ; Blanc 2 ; Rosé 3)	Millésime
60	FRANCE	ULTIMET PAGE	3	2012

Pour tout autre cépage et/ou millésime ou toute augmentation des volumes listés ci-dessus, une nouvelle demande de certification doit être transmise.

Ce certificat sera caduc le 31/07/2013 : les VSIG en stock devront faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat pour la campagne suivante.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

Pour le Directeur général par intérim et par délégation

Le Chef du Pôle Suivi Technique des Filières
du Service territorial FranceAgriMer

XXXXX

XXXXXXXXXX

3. Demande d'agrément

Les demandes d'agréments envoyées par la téléprocédure ou par courrier sont examinées par le service territorial qui statue sur leur conformité dans un délai de 15 jours ouvrables.

Si vous avez un agrément de 3 ans en cours de validité, vous pourrez réaliser directement votre demande de certification (voir partie 4.)

3.1 Saisie d'une demande d'agrément

A partir du Menu principal, cliquez sur « effectuer une demande d'agrément »

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

Agrément

Effectuer demande d'agrément

Certification

Effectuer demande de certification

Commercialisation

Effectuer demande de commercialisation

Gestion agrément

Consulter demande

Gestion certification

Consulter demande

Gestion commercialisation

Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : 977XX

Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX

Numéro SIRET : 34XXXXXXXXXXXX

Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Volumes certifiés	Volumes commercialisés	Paiement des frais
2012/2013	1 an	60 hl Détail des lots	0 hl	
2011/2012	1 an	133 hl Détail des lots	43 hl Détail du lot	209,30 Euros Payée Intégralement
2010/2011	1 an	95 hl Détail des lots	39 hl Détail du lot	209,30 Euros Payée Intégralement

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

WQLVN061 - EFFECTUER UNE DEMANDE D'AGREMENT (1/2)

Opérateur

Identifiant : 977XX
Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXX
Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXX
Nom générique : GAEC XXXXXXXXXX
Numéro SIRET : 34 XXXXXXXXXX
Numéro CVI :

Informations opérateur

Identifiant : 97722
Qualité : Cave particulière N° CVI :
Organisme ctl : FranceAgriMer
Certification : HACCP
Commentaire :
Demandeur : XXXXXXXXXX

Agrément

Campagne : 2013/2014
Référence externe : VSIG34 XXXXXXXXXX
Type : FranceAgriMer
☐ Agrément sur 1 an ☒ Agrément sur 3 ans
Début de validité 01/08/2013 Fin de validité 31/07/2016

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé ».
Document : « [Engagements Agrément](#) »
Lu et approuvé : ☐

Suivant
Abandonner

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Rubrique « Information opérateur » :

Modifiez si besoin la qualité, le numéro CVI, la certification et le nom du demandeur.

Rubrique « Agrément » :

Choisissez un agrément pour 1 an ou pour 3 ans.

Remarque : Les frais d'agrément sont de 75 € HT pour 1 an et de 150 € HT pour 3 ans (facturé lors de l'appel à paiement concernant la première des 3 campagnes).

Rubrique « Engagement » :

Lire les engagements en cliquant sur le lien « Engagements Agrément » (un téléchargement et une impression du document sont possibles – il est repris dans l'encadré présenté ci-dessous) et cocher la case « Lu et approuvé » pour confirmer que vous vous engagez à les respecter.

« Engagements agréments » :

Engagements à respecter par l'opérateur qui souhaite être agréé par FranceAgriMer en vue de commercialiser des VSIG cépage(s) / millésime.

L'opérateur :

- reconnaît avoir pris connaissance des modalités de certification, d'approbation et de contrôle des vins ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée et portant une mention de cépage et/ou de millésime tel que décrit dans les articles R. 665-18 à R. 665-29 du code rural et de la pêche maritime ;
- reconnaît être responsable de la véracité des informations, mentionnées sur l'étiquetage des vins susvisés, relatives au cépage et/ou au millésime et s'être assuré de la traçabilité du cépage et/ou du millésime à tous les stades de la production (des matières premières jusqu'à la mise sur le marché des vins) aussi bien dans les processus internes de l'entreprise que chez ses fournisseurs ;
- déclare respecter les dispositions du plan de contrôle relatif aux vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime pour lesquelles une demande d'agrément est présentée ;
- déclare avoir informé ses fournisseurs de leurs obligations en la matière et obtenu leur accord de se soumettre audit plan de contrôle ;
- certifie que les informations fournies sont exactes et donne son accord pour figurer dans la liste des opérateurs agréés publiée sur le site internet de FranceAgriMer.

L'opérateur s'engage :

1. à enregistrer dans un système documentaire les informations assurant la traçabilité du cépage et/ou du millésime, à tous les stades de la production (matières premières, produits dans les processus internes de l'entreprise, produits mis sur le marché par l'opérateur).

Les modalités de ces enregistrements sont détaillées dans la page « Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité chez le demandeur et ses fournisseurs » (cf. écran suivant).

- 1 Bis. à prendre toute disposition pour s'assurer que ses fournisseurs ont mis en place un système documentaire dans lequel sont enregistrées les informations assurant la traçabilité du/des cépage(s) et/ou du millésime à tous les stades de la production qui précèdent leur livraison dans son entreprise.

Pour cela, un engagement du respect de la traçabilité ainsi que tout document justificatif peuvent être demandés aux fournisseurs et l'opérateur agréé peut s'appuyer, à titre d'exemple, sur la grille « Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité ».

2. à se soumettre aux contrôles prévus et à fournir l'ensemble des documents nécessaires au contrôle de la traçabilité et à informer ses fournisseurs de leur obligation de se soumettre aux dits contrôles,
3. à supporter les coûts :
 - de l'agrément 75 € HT pour 1 an ou 150 € HT pour 3 ans ;
 - de la certification : 0 € HT pour des volumes commercialisés ≤ à 5 hl, 100 € HT de 6 à 500 hl, 200 € HT de 501 à 1500 hl, 350 € HT pour des volumes commercialisés ≥ à 1501 hl ;
 - les frais inhérents aux contrôles consécutifs au constat d'une non-conformité (nombre de tranches de 4 heures x 300 € x nombre de contrôleurs) ;
4. à déclarer annuellement, en fin de campagne **avant le 30 septembre**, les volumes commercialisés en vins sans indication géographique avec mention de cépage(s) et/ou de millésime,
5. à confirmer, à l'issue de sa période de validité, votre demande d'agrément en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime,
6. à informer les services de FranceAgriMer de toute modification le concernant ou affectant sa demande ou son outil de production.

Le non respect de ces engagements entraînera le retrait de l'agrément.

Cliquer sur « suivant » pour accéder à la page suivante.

Si toutes les rubriques obligatoires ne sont pas saisies, vous devrez les compléter avant d'accéder à la page suivante.

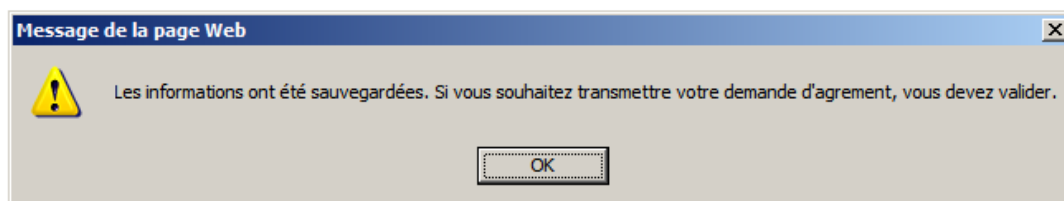
Sur la deuxième page, compléter le tableau en cochant une case par ligne :

Descriptif du système documentaire			
Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité chez le demandeur et ses fournisseurs.			
Le demandeur s'engage à enregistrer les pièces justificatives permettant la maîtrise de la traçabilité à tous les stades de la production, que ce soit au niveau : - des matières premières, - des produits dans les processus internes de l'entreprise et chez ses fournisseurs, - des produits mis sur le marché par l'opérateur. Le demandeur certifie tenir à jour les documents suivants permettant d'assurer la traçabilité des Vins SIG avec mention de cépage et/ou de millésime : (compléter le tableau ci-dessous en cochant la case correspondant à la réponse adaptée en face de chacun des documents listés)			
Type de document	OUI	NON	Sans objet
Fiche de compte CVI (identification de l'exploitation, détail du parcellaire et de l'encépagement)	☐	☐	☐
Déclaration de récolte 8328 CVI	☐	☐	☐
Déclaration de production SV 11	☐	☐	☐
Déclaration de production SV 12	☐	☐	☐
Comptabilité matière, notamment :			
- tenue d'une comptabilité matière identifiant les vins sans indication géographique avec mention de cépage ou de millésime	☐	☐	☐
- registre de coupage (ou d'assemblage),	☐	☐	☐
- registre d'embouteillage et/ou de conditionnement,	☐	☐	☐
- registre entrées/sorties,	☐	☐	☐
Document administratif d'accompagnement (DAA) original (ou DAE Document Administratif Electronique, le cas échéant) et facture d'achat correspondante, avec mention des manipulations effectuées (notamment, vérification des entrées raisins, moûts ou VSIG avec cépage ou millésime achetés en vrac et pour les vins présence du code coupage sur DAA tel que prévu à l'annexe VI du Règlement (CE) n° 436/2009 de la Commission du 23 mai 2009).	☐	☐	☐
Procédures et documents mis en place par le demandeur et ses fournisseurs garantissant le respect des règles d'autocontrôle et de certification,	☐	☐	☐
Etiquetage : Nom officiel du ou des cépages, pas de mention d'indication géographique, pas de nom de domaine, pas de mention « primeur » (seule la mention « nouveau » est autorisée sous condition).	☐	☐	☐
Liste des fournisseurs et engagements de ces derniers à accepter les contrôles de FranceAgriMer ou d'un organisme agréé, afin de s'assurer de la traçabilité du/des cépage(s) ou du millésime à tous les stades de la production,	☐	☐	☐
Pour les vins originaires d'un autre Etat membre, documents de certification (attestation par les autorités compétentes de l'Etat membre dans lequel la production a eu lieu).	☐	☐	☐

Précédent
Sauvegarder
Valider
Abandonner

- o Si vous souhaitez sauvegarder la demande et la transmettre ultérieurement à votre service territorial, cliquez sur « Sauvegarder » (la demande d'agrément pourra être modifiée et validée ultérieurement),

Voici le message d'information que vous recevrez lors de la sauvegarde :



La demande s'affiche « En cours saisie » dans votre tableau de bord. Vous pourrez la consulter, la modifier et la valider par la suite en cliquant sur ce lien :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paieement des frais
2013/2014		0 hl	0 hl	
		En cours saisie		
2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl	

- o Si vous souhaitez transmettre la demande à votre service territorial, cliquez sur « valider »,

Voici le message d'information que vous recevrez lors de la validation :



Votre demande sera en attente de validation par le Service Territorial. Vous ne pourrez plus la modifier mais vous pourrez la consulter en cliquant sur le lien « En att. Val. ST » :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paieement des frais
2013/2014		0 hl	0 hl	
		En att. Val. ST		
2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl	

- o Si vous souhaitez supprimer votre demande, cliquez sur « Abandonner »

Voici le message d'information que vous recevrez en cas d'abandon :



Votre demande n'apparaîtra plus dans votre tableau de bord et vous pourrez en recréer une nouvelle par la suite :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2013/2014		0 hl	0 hl	
2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl	

3.2 Validation de la demande d'agrément

3.2.1. Examen de la demande par le service territorial de FranceAgrimer

Une fois la demande d'agrément validée, un mail vous est adressé vous informant de l'examen de votre dossier :

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande d'agrément pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime) et nous vous en remercions.

Votre demande est en cours de traitement.

- o Si la demande est jugée **non conforme** par le service territorial un mail vous informera du motif de non-conformité.

Vous pourrez vous reconnecter sur votre espace personnel et modifier votre demande.

La demande s'affiche « En cours saisie » dans votre tableau de bord. Vous pourrez la consulter, la modifier et la valider par la suite en cliquant sur ce lien :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2013/2014	<u>En cours saisie</u>	0 hl	0 hl	
2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl	

Pour toute information au sujet de cette non-conformité, vous pourrez prendre contact avec votre service territorial dont la liste figure dans un fichier PDF sur le site FranceAgriMer à l'adresse suivante :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Vins-sans-indication-geographique-VSIG>

- o Si la demande est jugée **conforme** par le service territorial ce mail est adressé :

Votre demande d'agrément pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime) a été traitée.

Vous pouvez télécharger votre notification d'agrément et réaliser votre demande de certification sur votre espace personnel.

3.2.2. Téléchargement de l'accusé de réception de l'agrément

Vous pourrez vous connecter à l'application (voir 1.1) et télécharger l'accusé de réception de l'agrément au format PDF disponible sur le tableau de bord :

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

Agrément
Effectuer demande d'agrément
Certification
Effectuer demande de certification compl.
Commercialisation
Effectuer demande de commercialisation
Gestion agrément
Consulter demande
Gestion certification
Consulter demande
Gestion commercialisation
Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur
Identifiant : 977XX
Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX
Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX
Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX
Numéro SIRET : 34XXXXXXXXXXXX
Numéro CVI : XXXXXXXX

Avertissement
Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2013/2014	1 an Détail Fichier PDF	0 hl	0 hl	

Vous pouvez consulter le détail de votre formulaire de certification en cliquant sur le lien « Détail ».

Exemple d'accusé de réception d'agrément :



DRAAF - FranceAgriMer

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX

Le 24 juillet 2013

Objet : agrément en vue de la commercialisation de vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage/millésime), **campagnes viticoles 2013 - 2014, 2014 - 2015 et 2015 - 2016, du 1er août 2013 au 31 juillet 2016.**

Référence : décret n°2010-1327 du 5 novembre 2010,

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'agrément pour la commercialisation de VSIG cépage/millésime, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le numéro d'agrément délivré à votre entreprise en date du : **01/08/2013**

VSIG | xx | x | x | x | x | x

Ce numéro d'agrément est valable durant les campagnes viticoles citées en objet. Vous devez être en mesure de commercialiser VSIG cépage/millésime avant fait l'objet d'une certification préalable. Ce numéro doit être porté sur les documents internes à l'entreprise (cahier de cave - documents d'accompagnement...).

Je vous rappelle par ailleurs votre engagement :

- à enregistrer dans un système documentaire les informations assurant la traçabilité du (des) cépage(s) et/ou du millésime, à tous les stades de la production (matières premières, produits intermédiaires, produits finis, produits mis sur le marché par l'opérateur) ;
- à prendre toute disposition pour s'assurer que vos fournisseurs ont mis en place un système documentaire dans lequel sont enregistrées les informations assurant la traçabilité du cépage et/ou du millésime à tous les stades de la production qui précèdent leur livraison dans votre entreprise.
Les modalités de ces engagements sont détaillées dans le document « Descriptif du système documentaire assurant la maîtrise de la traçabilité chez le demandeur et ses fournisseurs » joint en annexe à votre demande d'agrément.
- à vous soumettre aux contrôles prévus et à fournir l'ensemble des documents nécessaires au contrôle de la traçabilité et à l'information, sous réserve de leur obligation de se soumettre auxdits contrôles,
- à supporter les coûts de l'agrément et de la certification y compris les frais inhérents aux contrôles consécutifs au constat d'une non-conformité,
- à déclarer annuellement, en fin de campagne avant le 30 septembre, les volumes commercialisés en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime,
- à confirmer, à l'issue de sa période de validité, votre demande d'agrément en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime,
- à informer les services de FranceAgriMer de toute modification vous concernant ou affectant votre demande ou votre outil de production.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Directeur général par intérim et par délégation
le Chef du Service territorial FranceAgriMer

1

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

4. Demandes de certification

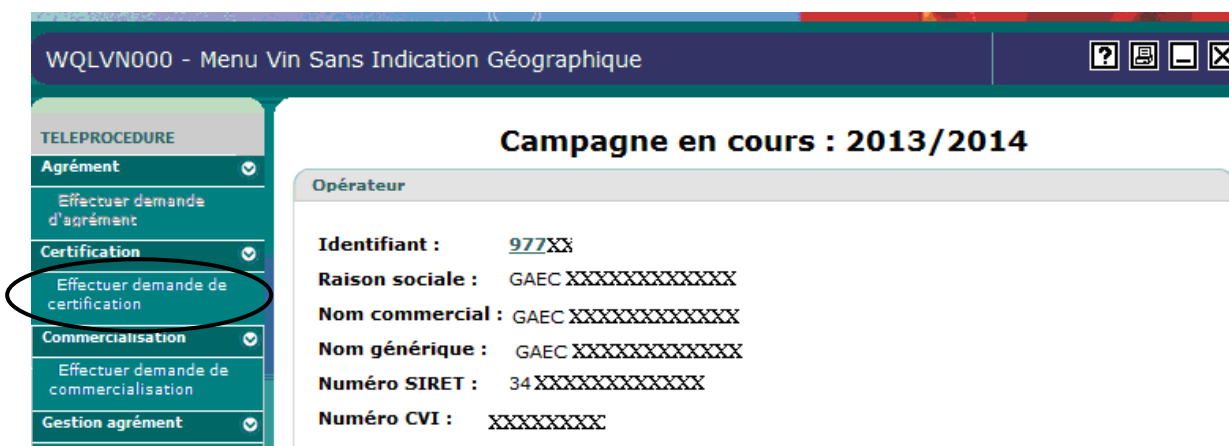
L'opérateur **doit être au préalable agréé** avant toute demande de certification.

Les demandes de certifications envoyées par la téléprocédure ou par courrier sont examinées par le service territorial qui statue sur leur conformité dans un délai de 15 jours ouvrables.

Via la téléprocédure, les demandes d'agrément et de certification ne peuvent être effectuées simultanément par un opérateur. L'agrément doit être valide avant toute demande de certification.

4.1 Saisie de la demande de certification

Cliquer sur « effectuer une demande de certification » :



WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément
- Effectuer demande d'agrément
- Certification
- Effectuer demande de certification
- Commercialisation
- Effectuer demande de commercialisation
- Gestion agrément

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : 977XX

Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX

Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX

Numéro SIRET : 34 XXXXXXXXXXXX

Numéro CVI : XXXXXXXXX

On accède alors au formulaire de demande de certification (voir page suivante).

WQLVN012 - Création d'une demande de certification

Opérateur

Identifiant : 977XX
Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX
Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX
Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX
Numéro SIRET : 34XXXXXXXXXX
Numéro CVI : .

Informations générale de la demande

Campagne : 2013/2014
Statut : En cours
Nom de signataire : XXXXXXXX
N° certification :

Volumes à certifier

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
Ajouter une ligne							

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé »

Document : « Engagements Certification »

Lu et approuvé : ☐

[Sauvegarder](#) [Valider](#) [Retour](#)

Rubrique « Information générale de la demande » :

Modifiez si nécessaire le nom du signataire

Rubrique : « Volumes à certifier » :

Cliquez sur « Ajouter une ligne ».

Dans l'encadré « Volumes à certifier » remplissez pour chaque lot : la provenance, le cépage (si applicable), la couleur, le millésime (si applicable) et la destination.

Ajoutez autant de lignes que de volumes différents à certifier.

Volumes à certifier

Volume en hectolitre	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Destination	Cert.	Stock
20	FRANCE	MERLOT N	Rouge	2012	FRANCE		☐
50	FRANCE		Blanc	2011	FRANCE		☒
50	FRANCE	MERLOT N	Rouge		CHINE(REP. POPUL)		☒
20	FRANCE	MULTI-CEPAGE	Rouge		FRANCE		☒
50	ESPAGNE	CHARDONNAY B	Blanc	2011	FRANCE		☒

[Ajouter une ligne](#)

o **Volume en hectolitre :**

Indiquez le volume que vous prévoyez de commercialiser.

NB : Si, par la suite, vous souhaitez commercialiser un volume supérieur à celui déjà certifié, vous devrez faire une demande de certification complémentaire en saisissant un nouveau lot.

o **Provenance :**

Choisissez dans la liste déroulante l'origine du vin (France ou Etat membre de la Communauté européenne)

Si le vin provient d'un Etat Membre de la Communauté européenne, un certificat doit être fourni. Joignez le document au format PDF en cochant la case « cert ». Ce fichier est nécessaire pour la transmission de votre demande de certification.

Ce certificat est un document qui atteste le cépage et/ou le millésime du vin. Si l'attestation n'émane pas directement des services de l'Etat ou d'une province, le fichier pdf joint doit comporter une page attestant des compétences de l'organisme de contrôle.
Le certificat doit comporter la mention non ambiguë d'un cépage et / ou d'un millésime et du volume sur lequel porte la certification.

o **Cépage :**

Si un cépage est revendiqué, choisissez dans la liste déroulante le nom correspondant.

Pour plusieurs cépages revendiqués (mélange de différents cépages), choisissez dans la liste déroulante la mention « multi-cépages ».

En cas de cépage étranger ne figurant pas dans le CVI (Casier Viticole Informatisé) choisissez dans la liste déroulante la mention « cépages hors CVI ».

Si aucun cépage n'est revendiqué, choisissez la première case (case vide) de la liste déroulante.

o **Couleur :**

Indiquez la couleur.

o **Millésime :**

Si le millésime est revendiqué, choisissez l'année dans la liste déroulante.

Si le millésime n'est pas revendiqué, choisissez la première case (case vide) de la liste déroulante.

o **Destination :**

Choisissez le pays de destination dans la liste déroulante.

o **Cert. :**

Si le vin provient d'un Etat Membre de la Communauté européenne, cochez la case et joignez un certificat au format PDF (voir encadré ci dessus).

o **Stock :**

Si les volumes certifiés sont actuellement en stock dans votre entreprise, cochez la case.

Remarque :

En cas d'erreur de saisie, les données de la ligne peuvent être supprimées en cochant la croix rouge.

Rubrique « Engagements » :

Cliquez sur le lien « engagements certification » : Vous pourrez alors consulter et si vous le souhaitez, imprimer et télécharger les engagements.

Vous devrez cocher la case « Lu et approuvé » afin de pouvoir valider votre demande.

Engagements

Afin de valider et transmettre votre demande, vous devez approuver les engagements en cochant la case « Lu et approuvé »

Document : **« Engagements Certification »**

Lu et approuvé : ☐

[Sauvegarder](#)

[Valider](#)

[Retour](#)

Document « Engagements certification » :

Engagements à respecter par l'opérateur agréé pour commercialiser les lots de VSIG cépage(s) / millésime déclarés :

L'opérateur :

- respecte les engagements en matière de traçabilité pris lors de sa demande d'agrément concernant les lots et volumes de VSIG cépage(s) / millésime prévisionnels déclarés ;
- s'engage à transmettre une nouvelle demande de certification pour tout autre cépage ou millésime, ou pour toute augmentation des volumes déclarés ;
- a pris note que la certification des lots déclarés prend fin au 31 juillet 2014. Les lots non commercialisés à cette date devront faire l'objet d'une nouvelle demande de certification sur la campagne suivante.

- o **Si vous souhaitez sauvegarder la demande** et la transmettre ultérieurement à votre service territorial, cliquez sur « Sauvegarder » (la demande d'agrément pourra être modifiée et validée ultérieurement en cliquant sur le menu à gauche « Modifier la demande de certification ») ou en cliquant sur le lien « En cours saisie » du tableau de bord.

TELEPROCEDURE

Agrément ☒

Effectuer demande d'agrément

Certification ☒

Modifier demande de certification

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : XXXXXXXXXXXX

Raison sociale : XXXXXXXXXXXX

Nom commercial : XXXXXXXXXXXX

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2013/2014	1 an	0 hl	0 hl	
	Détail	En cours saisie		
	Fichier PDF			
2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl	

- o **Si vous souhaitez transmettre la demande à votre service territorial**, cliquez sur « valider »,

Votre demande sera en attente de validation par le Service Territorial. Vous pourrez la consulter en cliquant sur le lien « En att. Val. ST » :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2013/2014	1 an	0 hl	0 hl	
	Détail Fichier PDF	En att. Val. ST		
2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl	

- o **Si vous ne souhaitez pas sauvegarder ou transmettre votre demande**, cliquez sur « Retour ».

4.2 Validation de la demande de certification

Après validation de votre demande un mail vous est transmis :

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande de certification pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSiG cépage / millésime) et nous vous en remercions.

Votre demande est en cours de traitement.

Après validation de votre demande par le service territorial un mail vous informe de la possibilité de télécharger les certificats des volumes.

Bonjour,

Votre demande de certification a été traitée.

Vous pouvez télécharger votre notification de certification sur votre espace personnel.

Téléchargement de l'accusé de réception de la certification

Vous pouvez vous connecter à l'application (voir 1.1) et télécharger l'accusé de réception de la certification disponible au format PDF disponible sur le tableau de bord :

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

Agrément

Effectuer demande d'agrément

Certification

Effectuer demande de certification compl.

Commercialisation

Effectuer demande de commercialisation

Gestion agrément

Consulter demande

Gestion certification

Consulter demande

Gestion commercialisation

Consulter déclaration

QUITTER

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : 977XX

Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXXX

Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXXX

Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXXX

Numéro SIRET : 34XXXXXXXXXXXX

Numéro CVI : XXXXXXX

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Campagne	Agrément	Volumes certifiés	Volumes commercialisés	Paiement des frais
2013/2014	3 ans	190 hl Détail des lots	0 hl	
		Fichier PDF	Fichier PDF	

Voir exemple de certificat à la page suivante.

DRAAF - FranceAgriMer

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

XXXX XXXXXXXXXXXX

le 24/07/2013 ,

Objet : Délivrance d'un numéro d'enregistrement valant certificat pour la commercialisation de vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage/millésime).

Référence : décret n°2010-1327 du 5 novembre 2010

Opérateur agréé n° VSIG XXXXXXXXXXXX

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de certification pour la commercialisation de VSIG cépage / millésime **durant la campagne 2013/2014** (du 01/08/2013 au 31/07/2014), je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le numéro d'enregistrement valant certificat : **CER-2013XXX**

Vous êtes autorisé à commercialiser les VSIG cépage/millésime dont la liste figure dans le tableau ci-dessous à compter du 01/08/2013.

Volumes hl (arrondis à hl inférieur)	Provenance France ou Etat Membre	Cépage(s)	Couleur (Rouge 1 ; Blanc 2 ; Rosé 3)	Millésime
45 454	FRANCE	MULI-CÉPAGE	2	

Pour tout autre cépage et/ou millésime ou toute augmentation des volumes des listés ci-dessus, une nouvelle demande de certification doit être transmise.

Ce certificat sera caduc le 31/07/2014. Les VSIG en stock devront faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat pour la campagne suivante.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Directeur général par intérim et par délégation

le Chef du Pôle Suivi Technique des Filières
du Service territorial FranceAgriMer

XXXXX

XXXXXXXXXX

Vous pouvez à tout moment faire une demande de certification complémentaire en cliquant sur « effectuer une demande de certification complémentaire ».
Cette demande complémentaire suit le même processus que la demande initiale.

5. Déclaration des volumes commercialisés

Chaque année tout opérateur doit déclarer les volumes de VSIG cépage(s)/millésime qu'il a réellement commercialisés durant la campagne précédente. Les volumes commercialisés en 2012-2013 sont à communiquer avant le 30 septembre 2013.

Les volumes commercialisés servent de base aux calculs des frais de certification à verser à FranceAgriMer ; ces frais vous seront demandés dans un appel à paiement en novembre 2013.

5.1 Effectuer la déclaration de commercialisation

Cliquez sur « effectuer demande de commercialisation »

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : 977XX
Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXXX
Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXXX
Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXXX
Numéro SIRET : 34 XXXXXXXXXXXXX
Numéro CVI : XXXXXXXX

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Tableau de bord

Un tableau reprend le détail des lots de VSIG certifiés.

Inscrivez les volumes commercialisés (en hl) sur les lignes correspondantes.

Volumes commercialisés

Volume déclarés	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Volumes commercialisés
22	FRANCE	SYRAH N	Rouge		0
22	FRANCE	MERLOT N	Rouge		50
0	FRANCE	MULTI-CEPAGE	Blanc	2010	20

[Ajouter une ligne](#)

Sauvegarder **Valider** **Retour**

Si le ou les lots certifiés n'ont pas été commercialisés,, inscrivez « 0 » dans la colonne « Volumes commercialisés » correspondante.

Volumes commercialisés supérieurs au volumes certifiés ou volumes commercialisés n'ayant pas fait l'objet de certification :

- Si vous déclarez plus de volume qu'il n'en avait été certifié, inscrivez le volume commercialisé,
- Si vous devez ajouter un lot qui n'était pas certifié, cliquez sur « ajoutez une ligne » et inscrivez la provenance, le cépage, la couleur, le millésime et le volume commercialisé.

Rappel :

Toute demande d'augmentation des volumes déjà certifiés, ainsi que tout ajout de volumes d'autres cépages ou de millésimes sur la campagne en cours doit faire l'objet d'une demande de certification complémentaire avant le 15 juillet (les services territoriaux disposant de 15 jours pour examiner votre demande).

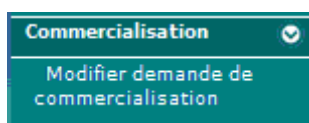
Pour information, le plan de contrôle publié au Bulletin officiel du 11 mai 2012 considère la commercialisation de volumes non certifié comme une anomalie grave pouvant amener à un retrait de l'agrément de l'opérateur.

Cliquez sur « valider », ou sur « sauvegarder » si vous souhaitez continuer ultérieurement la saisie.

- o Si vous cliquez sur « sauvegarder », le message suivant apparaît :

« Les informations ont été sauvegardées. Si vous souhaitez transmettre votre demande de commercialisation, vous devez valider. »

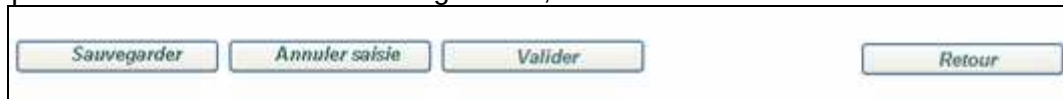
Vous pourrez alors revenir à votre saisie en cliquant sur :



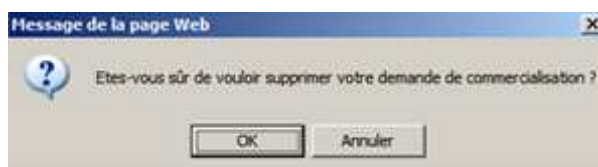
Ou à partir du lien « En cours saisie » de votre tableau de bord :

2012/2013	1 an	25 hl Détail des lots	0 hl En cours saisie	
-----------	------	--	---	--

Vous pouvez alors à nouveau « sauvegarder », « valider » ou « annuler la saisie »

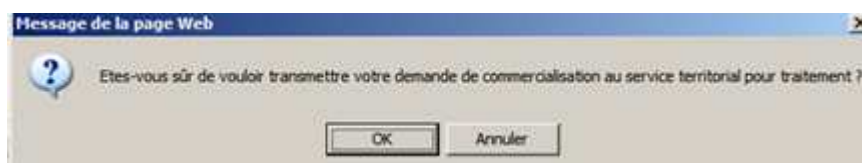


- o En cas d'annulation de la saisie, le message suivant apparaît :



Il vous faudra ressaisir la totalité des lignes de volumes commercialisés.

- o Si vous cliquez sur « valider », le message suivant apparaît :



Vous recevrez alors par mail un message de confirmation :

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre déclaration de commercialisation pour des vins sans appellation d'origine ou indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime (VSIG cépage / millésime) et nous vous en remercions.

Vous pourrez consulter votre déclaration en cliquant sur le lien « Détail » :

Tableau de bord				
Campagne	Agrément	Vol. certifiés	Vol. commercialisés	Paiement des frais
2013/2014	1 an	63 hl	0 hl	
	Détail	Détail des lots		
	Fichier PDF	Fichier PDF		
2012/2013	1 an	25 hl	19 hl	
		Détail des lots	Détail	

En novembre, un mail vous informera de la disponibilité de votre appel à paiement. Il sera téléchargeable à partir du tableau de bord de votre espace personnel (case « Paiement des frais »).

5.2 Modification de la saisie des volumes commercialisés

En cas de constat d'une erreur dans la déclaration de vos volumes commercialisés après que la saisie ait été validée, vous devrez contacter le service territorial de votre région dont la liste figure dans un fichier PDF sur le site FranceAgriMer à l'adresse suivante :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Vins-sans-indication-geographique-VSIG>

Le service territorial pourra alors annuler les volumes et vous pourrez effectuer une nouvelle saisie.

6. Gestion des agréments, de la certification et de la commercialisation

Ces trois fonctions permettent de suivre l'historique des étapes des demandes ou des déclarations. Les menus fonctionnent de la même manière pour l'agrément, la certification et la commercialisation.

6.1 Gestion des agréments

WQLVN000 - Menu Vin Sans Indication Géographique

TELEPROCEDURE

- Agrément
- Certification
- Commercialisation
- Gestion agrément**
- Gestion certification
- Gestion commercialisation

Campagne en cours : 2013/2014

Opérateur

Identifiant : 977XX
Raison sociale : GAEC XXXXXXXXXXXX
Nom commercial : GAEC XXXXXXXXXXXX
Nom générique : GAEC XXXXXXXXXXXX
Numéro SIRET : 34XXXXXXXXXXXX
Numéro CVI :

Avertissement

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

Cliquez sur « Consulter demande » du menu « Gestion agrément ».

En sélectionnant la campagne et éventuellement le statut, vous pourrez visualiser vos demandes (ainsi que l'historique des statuts de chaque demande).

WQLVN060 - Consultation des demandes d'agrément

Critères

Campagne : 2013/2014
Statut : En cours de saisie
En attente de validation
Validée
Retrait

Date de création de : au

Effacer Chercher

Liste des demandes d'agrément

<< Précédent Suivant >>

Retour

Remarque : Si vous ne choisissez pas de statut, l'historique des statuts de chaque demande apparaîtra.

WQLVN060 - Consultation des demandes d'agrément

?

Critères

Campagne : 2013/2014

Statut :

Date de création de :
au

Effacer
Chercher

Liste des demandes d'agrément

Opérateur	Siret	N° CVI	Date de Création	Statut	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX:VE	XXXXXXXXXX:10		22/07/2013	Saisie annulée	Visualiser la demande
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX:VE	XXXXXXXXXX:10		22/07/2013	Retrait	Visualiser la demande
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX:VE	XXXXXXXXXX:10		20/08/2013	Validée	Visualiser la demande

<< Précédent
de 1 à 3 sur 3
Page 1 / 1
Suivant >>

Page
Afficher

6.2 Gestion de la certification

Gestion agrément

Consulter demande

Gestion certification

Consulter demande

Gestion commercialisation

Consulter déclaration

Cliquez sur « Consulter demande » du menu « Gestion certification ».

En sélectionnant la campagne et éventuellement le statut, vous pourrez visualiser vos demandes (ainsi que l'historique des statuts de chaque demande).

WQLVN014 - Consultation des demandes de certification

?

Critères

Campagne : 2013/2014

Statut :

Date de création de :
au

Effacer
Chercher

Liste des demandes de certification

<< Précédent
Suivant >>

Retour

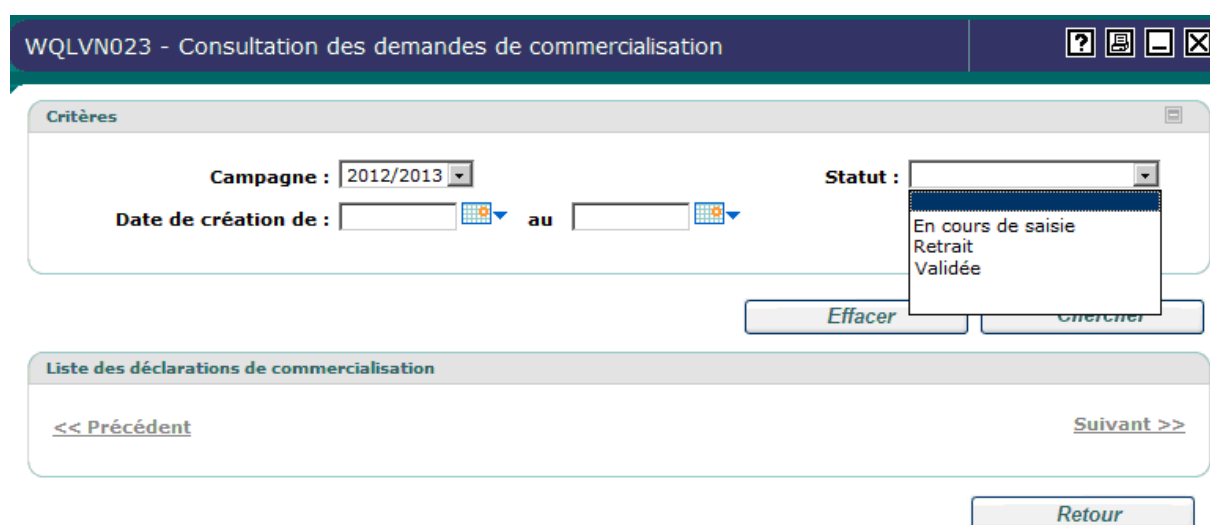
6.3 Gestion de la commercialisation



Menu de gestion de la commercialisation :

- Gestion agrément
- Consulter demande
- Gestion certification
- Consulter demande
- Gestion commercialisation
- Consulter déclaration**

Cliquez sur « Consulter demande » du menu « Gestion commercialisation ».
En sélectionnant la campagne et éventuellement le statut, vous pourrez visualiser vos déclarations (ainsi que l'historique des statuts de chaque déclaration).



WQLVN023 - Consultation des demandes de commercialisation

Critères

Campagne : 2012/2013 Statut : [Menu déroulant : En cours de saisie, Retrait, Validée]

Date de création de : [] au []

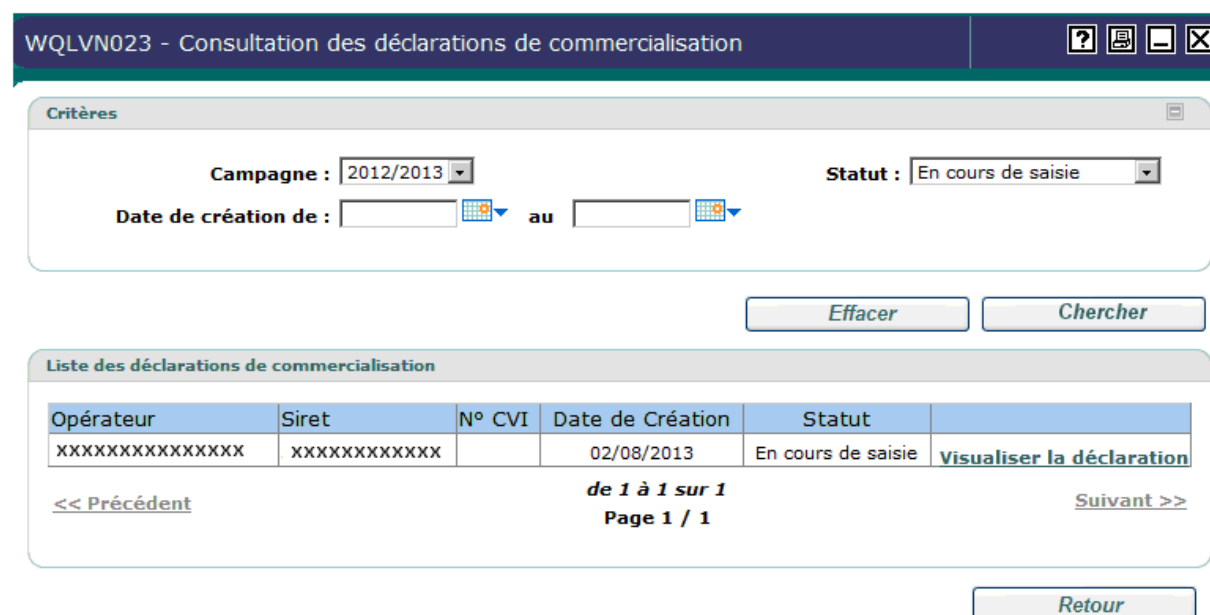
Effacer Chercher

Liste des déclarations de commercialisation

<< Précédent Suivant >>

Retour

Exemple de liste :



WQLVN023 - Consultation des déclarations de commercialisation

Critères

Campagne : 2012/2013 Statut : En cours de saisie

Date de création de : [] au []

Effacer Chercher

Liste des déclarations de commercialisation

Opérateur	Siret	N° CVI	Date de Création	Statut	
XXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX		02/08/2013	En cours de saisie	Visualiser la déclaration

de 1 à 1 sur 1
Page 1 / 1

<< Précédent Suivant >>

Retour

Cliquez sur « visualiser la déclaration » :

Informations générale de la déclaration

Campagne : 2012/2013

Statut : En cours de saisie

Nom de signataire : XXXXXXXXXXXXXXXX

Date de signature :

[Historique des statuts](#)

Volumes commercialisés

Volume déclarés	Provenance	Cépage	Couleur	Millésime	Volumes commercialisés
3	FRANCE	SYRAH N	Rouge	2011	41
49	FRANCE	SYRAH N	Rouge	2012	4

[Retour](#)

En cas de difficulté lors de l'utilisation de la téléprocédure, vous pourrez contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : vsig@franceagrimer.fr